



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**Règlement général Suisse Garantie (adopté par le comité d'AMS le 4 mai 2018) et du règlement sectoriel pour les fruits, les légumes et les pommes de terre (approuvé par la commission technique d'AMS le 21 novembre 2016)**

sont respectées par:

**Frutonic SA**  
**Jean-Yves Clavien**  
**Rue de la Temporie 4**  
**1962 Pont-de-la-Morge (Sion)**

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Produits à base de fruits

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2021

No enregistrement OIC-SG-FL-0920-60755

Lausanne, le 09 mai 2019

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Roman Tscherrig  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

## Liste des produits

Frutonic SA  
Jean-Yves Clavien  
Rue de la Temporie 4  
1962 Pont-de-la-Morge (Sion)

No enregistrement OIC-SG-FL-0920-60755

Lausanne, le 09 mai 2019



Dénomination du produit
Concentré de pomme
Jus de pommes
Purée d'abricot
Purée de fraise
Purée de framboise
Purée de poire
Purée de pomme
Purée de pruneau

e-certificat

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.